

VILLE DE BATHURST SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE PROCÈS-VERBAL

le 17 juin 2024 18 h 30 Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences K. Chamberlain, mairesse

P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller

M. Willett, maire adjoint

Fonctionnaires T. Pettigrew, directeur général

A. Parker, greffière municipale

J.-S. Chiasson, agent de communications L. Foulem, directeur des communications

corporatives

S. Gauvin, trésorière

M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint C. Legacy, Directeur du développement

économique

R. Wilbur, Directeur des parcs, du service des

loisirs et du tourisme

C. Roy, administratrice exécutive

M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par D. Branch, conseiller **Appuyé par** M. Willett, maire adjoint

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 3 juin 2024

Proposé par D. Knowles, conseiller **Appuyé par** M. Skerry, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique, datée du 3 juin 2024, soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉSOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit sous résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Présentation des états financiers vérifiés par M. Gilles Deveaux, CPA, CA - au nom d'EPR Bathurst

M. Gilles Deveaux présente les états financiers vérifiés 2023 au nom d'EPR Bathurst.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de mai 2024

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller **Appuyé par** R. Hondas, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de mai 2024 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 2 121 727 \$

Capital: 365 673 \$
Total: 4 070 502 \$

MOTION ADOPTÉE

7.2 États financiers vérifiés 2023

Proposé par D. Branch, conseiller **Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les États financiers consolidés de 2023 pour la Ville de Bathurst soient acceptés comme présentés; et

QUE la mairesse et la trésorière de la Ville soient autorisées à signer les états financiers susmentionnés;

IL EST RÉSOLU QUE les États financiers consolidés de 2023 soient approuvés comme présentés.

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Adoption des restrictions et de conditions conformément à l'article 59 de la loi sur l'urbanisme pour les propriétés situées au 1945, avenue Miramichi

Proposé par R. Hondas, conseiller **Appuyé par** M. Skerry, conseiller

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent l'entente entre la Ville de Bathurst, Red Rock Properties et Black & McDonald Limited et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville; et

ATTENDU QUE le requérant a été autorisé par le propriétaire actuel des terrains portant les NIDS 20035986 et 20538278, tel qu'indiqué à l'annexe a de l'arrêté n° 2024-06Z, à procéder au rezonage dudit terrain (ci-après nommé la (les) « parcelle(s) »); et

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande du requérant pour modifier le zonage des dites parcelles afin de permettre la relocalisation des entreprises opérant déjà dans la ville de Bathurst sous les raisons sociales de Black & McDonald et Power Precision; et

ATTENDU QUE le Conseil a l'intention d'adopter l'arrêté n° 2024-06Z pour permettre cet aménagement en tant que rezonage conditionnel conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*; et

ATTENDU QUE le Conseil souhaite ajouter des conditions par le biais d'une entente de rezonage conditionnel jointe à l'arrêté n° 2024-06Z afin de s'assurer, une fois le rezonage terminé, que la parcelle sera aménagée conformément aux conditions énumérées dans l'entente; et

ATTENDU que le paragraphe 59(2) de la *Loi sur l'urbanisme* stipule que la présente entente, une fois conclue, ne prendra effet qu'après le dépôt des copies certifiées conformes de l'arrêté de zonage et de l'entente au bureau d'enregistrement des biens-fonds.

IL EST DONC RÉSOLU QUE les modalités et conditions suivantes soient imposées à la parcelle :

- 1. Un maximum de 8 conteneurs stationnaires servant à l'entreposage des matériaux et outils utilisés par l'entreprise sera permis. Ces conteneurs doivent être placés uniquement dans la cour latérale située entre le bâtiment et la parcelle portant le NID 20848891 (Armour transportation). Il est également permis de stationner un maximum de 7 conteneurs de 20 pieds de longueur dans les cours latérales et qui sont déplacées et utilisées comme caisse de chantier sur les sites de construction.
- 2. À l'exception des équipements devant être installés dans les E-Houses entreposés à l'extérieur, tous les autres travaux et activités doivent se faire à l'intérieur du bâtiment.
- 3. Les portes du bâtiment doivent être complètement fermées lorsque des travaux bruyants sont effectués à l'intérieur. Les dispositions de l'arrêté N 2005-14 concernant la prévention des bruits excessifs dans la City of Bathurst continue de s'appliquer.
- 4. L'ensemble des dispositions contenues dans l'arrêté de zonage continuent de s'appliquer.

- 5. Aucun éclairage extérieur ne devra être projeté ou déborder sur les propriétés avoisinantes
- 6. Si et lorsque requis par la Ville de Bathurst, le propriétaire devra installer et entretenir une clôture de 6 pieds de hauteur le long des propriétés résidentielles pour servir d'écran visuel.
- 7. Les modalités et conditions susmentionnées sont contraignantes pour les parties, leurs administrateurs, agents, héritiers et cessionnaires.
- 8. Lors du rezonage du terrain, le terrain se trouvant dans la zone et tout bâtiment ou toute construction se trouvant sur le terrain ne peut être aménagé ou utilisé à des fins qui ne sont pas conformes à cette entente de rezonage conditionnelle, aux modalités et conditions imposées et aux limites de temps prescrites.
- 9. Les parties reconnaissent avoir pris connaissance du contenu du présent document et déclarent l'avoir signé.

MOTION ADOPTÉE

8.2 Amendements proposés de l'arrêté de zonage

8.2.1 Deuxième lecture de l'Arrêté de zonage 2024-06M

Proposé par D. Knowles, conseiller **Appuyé par** S. Legacy, conseiller

QUE l'Arrêté 2024-06M, intitulé « Un arrêté visant à modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « arrêté de zonage de la Ville de Bathurst » » soit passé, en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

8.2.2 Deuxième lecture de l'Arrêté de zonage 2024-06Z

Proposé par M. Willett, maire adjoint **Appuvé par** D. Branch, conseiller

QUE l'Arrêté 2024-06Z, intitulé « Un arrêté visant à modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « arrêté de zonage de la Ville de Bathurst » » soit passé, en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉSOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Entente - Parc commémoratif de planches à roulettes Fred Pitre

Proposé par R. Hondas, conseiller **Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent le renouvellement de l'entente entre la Ville de Bathurst et Evangel Pentecostal Church et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Distribution des subventions 2024

Proposé par S. Legacy, conseiller **Appuyé par** D. Knowles, conseiller

QUE la répartition des subventions soit approuvée comme suit :

• 12 000 \$ au « Bathurst Heritage Trust Commission »

MOTION ADOPTÉE

9.3 P2024-06 Fonds pour accélérer la construction de logements – Politique de subvention aux nouvelles constructions

Proposé par R. Hondas, conseiller Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst souhaite d'encourager la construction de nouveaux logements pendant la période du programme du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL); et

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst vise à promouvoir la construction de bâtiments multi résidentiels à plus haute densité et de logements « du chaînon manquant ».

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la politique P2024-06 intitulée Fonds pour accélérer la construction de logements - politique de subventions aux nouvelles constructions, ci-jointe.

MOTION ADOPTÉE

9.4 P2024-07 Fonds pour accélérer la construction de logements - politique des subventions aux conversions de bâtiments non résidentiels

Proposé par D. Branch, conseiller **Appuyé par** S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst vise à encourager la conversion de bâtiments non résidentiels sous-utilisés en nouveaux logements pendant la période du programme du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL); et

ATTENDU QUE l'évaluation des besoins en matière de logement de la Ville a révélé une forte demande immédiate pour des studios abordables et des logements locatifs d'une chambre pour accueillir des étudiants, des travailleurs migrants et des personnes plus jeunes.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la politique P2024-07 intitulée Fonds pour accélérer la construction de logements - politique de subventions aux conversions de bâtiments non résidentiels, ci-jointe.

MOTION ADOPTÉE

Le directeur du développement économique donne un bref aperçu des nouveaux programmes d'incitation à l'accélération de la construction de logements.

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse et quelques membres du conseil ont assisté à la conférence annuelle de la FCM à Calgary. C'est l'occasion de créer des réseaux, de discuter avec d'autres municipalités et de voir comment les choses se passent dans leurs villes.

Le tournoi de golf de la Chambre des commerces a eu lieu la semaine dernière. Quelques membres du conseil et du personnel ont pu y participer.

Le 80^e anniversaire du jour J a eu lieu à Saint-Aubin-sur-Mer, la ville jumelle de Bathurst en Normandie, en France. Le conseiller Legacy a eu le privilège d'assister à certaines des cérémonies.

La mairesse a fait une déclaration concernant le site de l'ancien moulin. Une vente pour nonpaiement d'impôts aura lieu le jeudi 27 juin.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par D. Branch, conseiller **Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 18.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chambe	rlain / MAIRES	SE.
Tim Chamo	riam / Wir Mices	SL.